

## DÉCISION DU MAIRE N°51 - 2024

### CONCLUSION CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : EMPLACEMENTS MARCHÉ EXTÉRIEUR 2024

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** la délibération du 27 mai 2020 par laquelle le Conseil municipal a chargé M. le Maire par délégation de cette assemblée de prendre certaines décisions prévues à l'article L.2122-22 du CGCT,

**Considérant** l'avis d'appel à concurrence lancé le 20 novembre 2023,

**Considérant** l'analyse des offres,

**Considérant** l'information relayée par courriel aux représentants des syndicats le 22 février 2024 que l'ensemble des candidatures ont été retenues,

### DÉCIDE

**De signer** une convention d'occupation temporaire du domaine public concernant les emplacements du marché extérieur pour la saison 2024 avec :

- Abadia André - 13 avenue de Mounéde - 64 100 Bayonne,
- Auger Johanna - 239 rue des coccinelles - 40 230 Bénésse-Maremne,
- Batifolier Bénédicte - 4 rue des écureuils - 40 230 Saubion,
- Bergeron Patrick - 943 route de Capbreton - 40 230 Bénésse-Maremne,
- Biasolo Nino - 39 avenue du Marechal Foch - 40 130 Capbreton,
- Bonnand Clément - 6 rue Marizabalenia - 64 700 Hendaye
- Bordenave Pierre - 14 rue Christophe Colomb - 40 130 Capbreton,
- Cabaud Jean-Lou - 790 chemin du pont - 40 660 Moliets
- Castets Frédéric - 37 avenue du 34<sup>ème</sup> RI - 40 990 Saint-Paul-lès-Dax,
- Courrech Fanny - F3 arial de Biscaraan - 40 660 Moliets
- Dessola Jean-François - Hôtel de Ville - 40140 Soustons
- Duluc Elodie - 1 avenue d'Ilbarritz - BA apt10 - 64 100 Bayonne
- Duvergé Morgan - 77 avenue des forgerons - 40 150 Soorts Hossegor,
- Estéves Floriané - route d'Angresse - 40 130 Capbreton,
- Fleury Marie - 46 chemin de Tichenerie - 40 390 Saint-André-de-Seignanx,
- Forget Frédéric - 671 chemin de Balesta - 40 230 Bénésse-Maremne,
- Francynet Vanessa - 19 avenue du Maréchal Leclerc résidence du Lac Nà10 - 40 140 Soustons
- Garcia Emilienne - 3 rue des campeurs - 40 130 Capbreton,
- Gaudin Mayalène - 29 avenue des alouettes les jardins de Neptune - 40 130 Capbreton,
- Giménez Emmanuel - 27 chemin du Pitarre - 64 340 Boucau,
- Gimenez Jean-Jacques - 10 rue jean pierre Thimbaud - 64 340 Boucau,
- Grabowski Bruno - 128 rue Oeyre haut - 40 300 Oeyregave,



Graff Annie – 506 route de Gamarde – 40 180 Hinx  
Griffe Théo – 25 impasse des œillets – 40 150 Soorts Hossegor  
Janssen Chantal - 2 allée Anoste – 64 600 Anglet,  
Jimenez Antonio - 2 avenue Général Thouvenot – 64 100 Bayonne,  
Jimenez Jean-Pierre - 17 avenue Mounéde – 64 100 Bayonne,  
Jimenez Maryse - 2 avenue Général Thouvenot – 64 100 Bayonne,  
Kebé Macoumba - 35 rue des Landes – 40 100 Dax,  
Laparade Sabine - 9 avenue des acacias – 40 130 Capbreton,  
Lasne Océlyane – 6 rue Xeri Karriloo – 64 250 Cambo les Bains  
Lhermet Michel - 9 rue Gascohenia - 64 240 Hasparren,  
Lo Aladji - 44 rue des Landes - 40 100 Dax,  
Lormant Marc - 27 chalet du Boudigau – 40 530 Labenne,  
Marquet Marie Rose - 81 chemin de la Branère – 40 990 Mées,  
Marquet Warren - 81 chemin de la Branère - 40 990 Mées,  
Morigi Renaud - 51 route de Verdun - 40 300 Pey,  
Nicourt Olivier - 10 rue des roses – 402 30 Saubion,  
Nizerolle Francine - 9 rue Louis Blériot - 40 130 Capbreton,  
Nolibois Catherine - résidence océanides bat a allée des ortolans - 40 130 Capbreton,  
Oléaga Miguel - 13 avenue Charles de Gaulle - 64 340 Boucau,  
Paviet Jocelyne - 28 rue du ruisseau de Deche - 40 140 Azur,  
Rabal Christophe - 81 chemin de la Branère - 40 990 Mées,  
Smith Benjamin - 16 rue Maubec - 64 100 Bayonne,  
Thévenon Rachelle – 66 avenue des Louvines - 40 150 Soorts Hossegor  
Turpaud Julien – 36 chalets du Boudigau - 40 530 Labenne  
Vigne Bruno - 30 avenue de l'Ursuya - 64 100 Bayonne

**Précise** que la durée de l'occupation concernant cet emplacement est pour la saison 2024 soit du 13 avril au 31 août.

**Dit** que l'occupation de ces emplacements est soumise à redevance selon les conditions tarifaires en vigueur édictées par décision de Monsieur le Maire.

Ampliation sera transmise à Madame le Comptable public



Fait à Capbreton, le 22 février 2024

Le Maire,  
Patrick LACLÉDÈRE

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la notification, par courrier ou dépôt sur place à l'adresse Villa Noulbos – 50 cours Lyautey – 64100 Pau cedex ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)
- Informe que le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales

Arrêté transmis électroniquement le 29/02/24

Certifié exécutoire pour avoir été transmis à la Sous-Préfecture le : 29/02/24

Affiché le :

Notifié le :

Publié le : 01/03/24